

PLACEMENTS RATIONNELS R

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
SICAV de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ur
r
r
r
C



PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	11
Informations spécifiques	17
Informations réglementaires	19
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Compte de résultat	37
Annexes aux comptes annuels	39
Informations générales	40
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	45
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	47
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	52
Inventaire des actifs et passifs	56
Annexe(s)	60
Caractéristiques de l'OPC	61
Information SFDR	64
Rapport annuel de l'OPC Maître	73

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"On l'attendait avec une appréhension certaine, l'intronisation de Donald Trump marque le retour des tweets acrimonieux, la multiplication des executive orders et des déclarations (pas toujours) surprenantes. En marge de l'agitation politique, c'est DeepSeek, une start up chinoise, qui crée la surprise en développant un modèle d'IA en open source, fonctionnant avec des puces moins avancées, moins puissantes et consommant moins d'énergie. La publication a entraîné une correction brutale des valeurs technologiques américaines, Nvidia perdant près de 600 milliards de dollars en une séance, soit la plus grande destruction de valeur boursière en une journée dans l'histoire des marchés jusqu'à aujourd'hui. Les marchés actions ont globalement progressé en janvier, mais avec des écarts notables entre régions. L'Europe s'est démarquée (+6.5% en eur) grâce à des valorisations attractives, l'absence de saillie trumpienne directe et des signaux de reprise économique. Les valeurs financières et de la consommation discrétionnaire ont bénéficié de cet environnement plus porteur. Aux États-Unis, le S&P 500 est à la traîne, ne progressant que de +3% (en USD) sur le mois en dépit de résultats solides des secteurs technologique et financier. Les marchés asiatiques ont connu une performance plus mitigée. Le Japon (+1,4% en eur) a souffert de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Japon, qui a porté son taux directeur à un niveau inédit depuis 17 ans, provoquant une appréciation du yen (+1,5%) et pesant sur les exportateurs nippons. En Chine, les indices ont progressé timidement grâce à des indicateurs économiques domestiques plus encourageants et un discours de Donald Trump finalement moins agressif sur les tarifs douaniers que prévu. Les marchés obligataires ont été marqués par une forte volatilité. Aux États-Unis, la perspective d'un retour à des mesures protectionnistes a ravivé les craintes inflationnistes, entraînant une hausse des rendements des Treasuries 10 ans de 20 points de base en début de mois. Cependant, un chiffre d'inflation de décembre plus modéré qu'attendu et la correction des valeurs technologiques ont entraîné un rebond du marché obligataire en fin de mois, permettant aux obligations souveraines américaines d'afficher une performance positive. En Europe, les emprunts d'État ont connu des performances divergentes : les Bunds allemands 10 ans ont reculé de 9 points de base, affectés par des anticipations de réformes budgétaires post-électorales, tandis que les obligations italiennes et espagnoles sont restées stables. Au Royaume-Uni, les Gilts ont temporairement souffert d'une remontée des rendements à des niveaux inédits depuis 2008, avant de se stabiliser après une publication d'inflation inférieure aux attentes. Les obligations d'entreprises ont bénéficié d'un resserrement des spreads, avec une surperformance du segment high yield US (+1,4%) par rapport à son équivalent européen (+0,6%). Enfin, la faiblesse relative du dollar a été favorable à la dette émergente, qui a progressé de +1,2% sur le mois. Sur le portefeuille, nous avons procédé à une rotation géographique pendant le mois de janvier, privilégiant les titres de la zone euro au détriment des titres US. Nous avons de plus mis en place des stratégies de protection optionnelles sur les US pour lisser la volatilité en cas de dérapage ainsi que des positions d'exposition sur la zone euro pour bénéficier d'une accélération de la hausse. Nous avons maintenu nos scénarios de marché inchangé pour le mois de février, privilégiant toujours une issue favorable des négociations initiées par le nouveau président des US. L'année 2025 s'ouvre sur une dynamique positive, mais aussi sur des défis majeurs. La concentration extrême des marchés actions aux États-Unis souligne la nécessité de diversifier les expositions, tant en termes de régions que de secteurs."

Février 2025

"Turbulences sur les marchés !Après un début d'année pour le moins dynamique, les marchés ont été marqués, en février, par un regain d'incertitudes et de stress importés de US. En effet, les interrogations croissantes autour de l'impact de la politique de l'administration Trump ont pesé sur la confiance des entreprises et des consommateurs, ravivant les craintes sur la croissance. Les indicateurs avancés ont confirmé ce ralentissement, avec une contraction de l'activité dans les services et un repli des intentions d'investissement des petites entreprises. Dans ce contexte, les marchés actions ont fléchi, le MSCI World enregistrant une performance négative de -0,7% sur le mois masquant des évolutions pour le moins disparates des marchés régionaux. Le MSCI Europe a progressé de +3,5%, porté par des anticipations croissantes d'un cessez-le-feu en Ukraine et par la bonne dynamique des valeurs financières et de défense. En Asie, la hausse de 12% des actions chinoises a soutenu les marchés émergents (+0,5%), bénéficiant d'une dynamique positive dans le secteur technologique et d'une amélioration du cadre réglementaire. À l'inverse, le marché japonais a reculé (-1,4%), pénalisé par l'appréciation du yen (+2,7% contre euro). Aux États-Unis, les inquiétudes autour des résultats des géants technologiques ont pesé sur le S&P 500, notamment dans les

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire. Toutefois, une rotation sectorielle s'est opérée, bénéficiant aux secteurs de la consommation de base, de l'énergie et de l'immobilier, qui ont enregistré des performances positives. Face à ces tensions, les obligations souveraines ont de nouveau rempli leur rôle de valeur refuge. Malgré des pressions inflationnistes alimentées par le risque de nouvelles barrières tarifaires et des données d'inflation plus élevées qu'anticipé, la détérioration du sentiment économique a dominé, entraînant une baisse des rendements obligataires. Les Treasuries américains ont ainsi progressé sur le mois, contribuant à un retour de +1,4% pour l'indice Bloomberg Global Aggregate. Nous avons maintenu inchangé nos scénarios de marché tout en ajustant leur probabilité d'occurrence ! nous avons maintenant autant de chance d'avoir une guerre commerciale qui s'arrange, qu'une crise qui s'installe. Sur le portefeuille notre exposition action a évolué au gré des déclarations pour le moins brouillonnes de Donald Trump. Nous avons poursuivi l'opération de réallocation géographique des US vers l'Europe entamée courant janvier. En effet nous repositionnons le portefeuille sur les actions de la zone euro pour bénéficier tant de la bonne dynamique de début d'année, que des élections allemandes qui pourraient ouvrir sur un vaste programme d'investissement notamment sur l'armement, et enfin anticiper un cessez-le-feu sur le front ukrainien. Ce large mouvement arrive à son terme, nous allons maintenant chercher à diversifier et dynamiser nos investissements sur la zone euro avec notamment l'intégration d'ETFs sur les petites capitalisations allemandes et l'Europe de l'est. Parallèlement nous avons pris nos bénéfices sur les actions technologiques américaines ainsi que les titres bancaires, qu'ils soient européens ou américains."

Mars 2025

"Donald Trump . comment ne pas commencer un commentaire sans citer le trublion américain ? Son retour aux affaires est marqué par un retour important de la volatilité et de l'incertitude. et pourtant .Pourtant Il avait préannoncé l'ensemble des mesures qu'il comptait mettre en œuvre. Pourtant il avait prévenu le monde entier qu'il allait « libérer les Etats-Unis », la purger de ses relations commerciales toxiques. Pourtant, il nous avait dit que les droits de douane allaient augmenter pour réduire drastiquement le déficit commercial des US. Mais comme souvent, nous ne l'avons pas écouté, ne prenant ses diatribes pour une provocation grossière, incapables d'entendre réellement ce qu'il nous avait dit ou plutôt ce qu'il avait dit en avril 2024 dans « Times » ? Pourtant donc, tout y était .C'est donc « sans surprise » que les droits de douane ont occupé une place déterminante dans l'évolution des marchés sur le mois de mars, avec en point de mire la date du 02 avril, reléguant au second rang la formidable réponse budgétaire de Friedrich Merz et l'annonce d'un vaste plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour la défense allemande ainsi que les autres initiatives européennes qui devraient créer un environnement favorable pour la croissance économique sur le vieux continent. La Chine affiche également des signes encourageants grâce à une politique économique accommodante et à un regain d'intérêt pour ses valeurs technologiques. Les marchés actions mondiaux ont donc connu un mois difficile, avec une baisse significative des marchés développés .. En particulier les US ! Le S&P 500 cède près de 10% en euro contre un eurostoxx qui lui tangente les -4% accroissant encore l'écart entre les deux marchés depuis le début de l'année. Sur le marché obligataire, les obligations américaines ont bénéficié d'une recherche accrue de sécurité, avec les bons du Trésor affichant une performance de +2,9% sur le trimestre. À l'inverse, en Europe, l'annonce d'importantes émissions obligataires destinées à financer les nouvelles dépenses budgétaires a fait pression sur les rendements, les Bunds allemands terminant le trimestre en baisse (-1,6%).Les matières premières ont enregistré une forte performance, tirée par l'or, valeur refuge par excellence, qui a bondi de 9,3% en mars et de 17,4% sur le trimestre. Sur le marché des changes, le dollar américain a enregistré une baisse notable en mars, apportant un soutien relatif aux marchés émergents et limitant les pertes en monnaie locale. Dans le portefeuille, nous avons piloté l'exposition en deux temps. En début de mois nous avons renforcé l'exposition sur les petites capitalisations allemandes pour bénéficier d'un cessez-le-feu ainsi que du formidable plan de relance allemand, puis nous avons réduit fortement notre exposition aux actions des pays développés. En effet, la forte incertitude politique, géopolitique et économique risque de peser lourdement sur les performances à court terme des actifs risqués. Les semaines qui arrivent promettent leurs lots de nouvelles, d'avancées et de retours en arrière. La seule chose qui reste sûr : la volatilité va augmenter de façon marquée. Dans cette période d'instabilité nous n'hésiterons pas à maintenir notre agilité sur les marchés financiers"

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Avril 2025

"Guerre Commerciale, Tarifs délirants, négociations, de belles publications, un cessez-le-feu ukrainien, une guerre dans le Cachemire.. Telle pourrait être la liste, non exhaustive, des risques et des opportunités qui peuvent impacter dans un futur (très proche) les marchés financiers. Dans ce monde bipolaire (ou presque), toujours un peu plus près de la bascule, les phases de dépressions intenses succèdent à des phases d'euphorie toutes aussi dévastatrice. Il n'est pas rare que certains matins, suite aux événements de la veille, nous nous regardions, éberlué, transporté par une envie, presque irrésistible d'acheter massivement des actifs risqués et que dans cette même journée, après 2 déclarations anxieuses, un nouveau tweet, ou plutôt une nouvelle « truth » (toute relative) voire une escalade inattendue de la violence entre deux supers puissances atomiques, nous soyons poussé, presque malgré nous, à vouloir nous désengager du marché, emportés dans le tourbillon d'une actualité toujours plus versatile. C'est là que notre longue expérience de gestion est particulièrement importante, vitale. C'est quand le monde s'agite, un peu plus, qu'il faut savoir prendre de la distance. Prendre de la distance ne signifie pas « rester comme un lapin tétanisé par les phares d'une voiture », mais bien prendre du recul, allonger la période regardée, s'extraire de l'immédiateté pour s'inscrire dans la durée et dresser une feuille de route pour naviguer dans les marchés turbulents. C'est dans ce contexte que nous avons défini deux scénarios de marché. Notre scénario central « Les négociations commerciales progressent bien » avec une probabilité de 55% de réalisation mentionne une pause sur les droits de douanes qui sera positive pour le marché actions. Quant à notre second scénario, « La situation s'enlise dans les négociations commerciales » avec une probabilité d'occurrence de 45% se base sur des négociations douanières qui traînent en longueur. Dans ce cas, nous estimons une baisse des taux d'Etat probable. Sur le portefeuille, nous avons réduit dans un premier temps l'exposition actions du portefeuille sous les 65% lors des annonces de fortes hausses de droits de douane sur l'ensemble des zones géographiques. Par la suite, pour bénéficier des opportunités de marché nous avons augmenté notre exposition aux actions. Il existe en effet un « put Trump » qui semble se déclencher non sur un niveau absolu du SP500, mais sur un niveau de taux (4.5% sur le 10 ans US). Lorsque le marché a atteint ce niveau nous avons remonté rapidement notre exposition de 65% à 83%. Notre objectif est de continuer de monter notre exposition tout en augmentant nos couvertures. Sur les taux nous maintenons nos positions sur les taux d'Etat US et allemands et sur les devises, une position sur le dollar que nous avons remonté."

Mai 2025

"(Tr)u(m)p and down! Né à la radio au début des années 30, les soaps américains sont constitutifs de la culture audiovisuelle US. Mais qui aurait pu prévoir que Donald Trump le truculent présentateur de « the apprentice » allait révolutionner le concept grâce à l'internet ? C'est en effet via son média social « Truth social » qu'il nous distille, pluriquotidiennement ses humeurs et ses décisions sous forme « d'hyperbole véridique », une figure de style partagée par un nombre croissant de fusionneurs amateurs, qui consiste à offrir aux gens une vision positivement et excessivement tronquée de la réalité, où comme le précise Trump livrer « une forme innocente d'exagération ». Il a donc, au cours du mois de mai, déclaré qu'il n'avait pas besoin d'accords commerciaux, qu'il pourrait baisser les droits de douane sur les produits chinois, puis il a remonté les droits de douane sur les produits européens à 50%, avant de baisser les droits de douane de 145% à 30% sur les produits chinois, avant de menacer ses partenaires commerciaux qui ne négocieraient pas de bonne foi, pour enfin reporter la décision de remonter les droits de douane européens. En dépit de cette suractivité médiatique, les marchés actions se sont orientés nettement à la hausse sur le mois laissant à penser que notre intuition « Plus Trump parle, moins il devient audible » est plutôt en passe de se réaliser. Sur la partie obligataire, la « Big Beautiful Bill » laisse planer un risque de dérapage des finances US et par extension de défiance sur ses actifs. Dans le portefeuille nous avons poursuivi la remontée de notre exposition aux actions à 86%. Nous avons accompagné ce vaste mouvement de réexposition aux actions par l'achat de protection sur le marché américain. Sur la partie obligataire nous avons réduit notre sensibilité aux taux d'Etat américains sur la partie longue de la courbe. En termes de devise, nous restons circonspects quant à un possible rebond durable du dollar. à court terme et nous restons à -3% en relatif par rapport à l'indice de référence."

Juin 2025

"En juin, les actions US ont clairement dominé, tirées par le marché de l'emploi et des tech leaders. L'Europe est restée sur sa faim avec des gains minimes, des bilans en repli et une nervosité commerciale à l'approche du mois juillet, date butoir (mais temporaire) donnée par Donald Trump. Ainsi les indices américains ont progressé de plus de 5% face à des marchés européens en légère baisse. Côté obligations, les titres de crédit de moins bonne qualité (high yield) conservent un momentum positif tandis que les dettes souveraines US reculent vs obligations européennes qui apparaissent plus stables. Les matières premières ont réagi fortement

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

aux soubresauts géopolitiques (Iran-Israël), mais la plupart des chocs se sont dissipés d'ici fin juin ramenant les prix à des niveaux plus raisonnables. L'or demeure sur une tendance positive. Au niveau des devises le dollar s'affaiblit, encore, et l'euro s'apprécie, aussi. L'ensemble de ces données ne nous incite pas à modifier nos scénarios de marché. Nous maintenons notre scénario central à 55%. Dans ce scénario les négociations commerciales progressent, certains accords sont signés, d'autres sont en bonne voie ce qui apporte une détente certaine en terme de pression et donc une remontée (plus ou moins) marquée des marchés actions. Nous maintenons aussi nos deux scénarios alternatifs, tous deux négatifs pour les marchés actions. Un scénario de défiance face aux actifs US suite au passage de la Big Beautiful Bill qui entraîne une vente massive de l'obligataire et donc une forte remontée des taux cassant la belle dynamique actions et un scénario dans lequel tout n'irait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, comprendre le monde de Donald Trump. Nous restons donc positifs sur les marchés actions. Dans le portefeuille nous avons remonté l'exposition aux actions en privilégiant les actifs américains qui semblent entamer le rattrapage que nous attendions. Le redémarrage des actions us ne pouvant se réaliser sans le concours des valeurs technologiques nous avons renforcé nos positions sur le Nasdaq. Nous avons de plus initié des positions sur les bancaires européennes qui bénéficieront d'une repentification de la courbe des taux ainsi que sur les petites et moyennes capitalisations européennes qui pourraient bénéficier du faible positionnement et d'un retour de la croissance dû aux plans allemands notamment. Parallèlement nous avons réduit notre exposition au dollar et maintenu une sensibilité obligataire plus faible. Le deuxième semestre 2025 devrait être particulièrement dense et apporter son lot de réponses aux interrogations de début d'année. Le contexte géopolitique et commercial demeure cependant fragile et sujet aux sautes d'humeur et donc de marché du locataire de la maison blanche."

Juillet 2025

"juillet, l'atmosphère boursière a oscillé entre euphorie vis-à-vis des performances des grandes entreprises et inquiétudes face aux politiques commerciales et aux perspectives économiques. Aux États-Unis, les indices S&P 500 et Nasdaq ont enchaîné les records : six clôtures historiques de suite pour le S&P et dix sur onze jours pour le Nasdaq fin juillet, sous l'impulsion d'un secteur technologique dopé par l'essor de l'intelligence artificielle. Nvidia est notamment devenue la première entreprise à franchir la barre des 4 000 milliards de dollars de valorisation, entraînant une confiance généralisée des investisseurs. Ce regain d'optimisme a cependant trouvé un contrepoids dans les rotations tactiques des institutionnels : selon un sondage du 29 juillet, près de 80% ont modifié leurs allocations face aux risques liés aux nouveaux tarifs de l'administration Trump, et 69% estiment que les marchés sous-évaluent les dangers potentiels pour les bons du Trésor et le dollar. À Washington, ces tensions commerciales ont continué de faire tanguer les marchés : l'accord conclu avec l'Union européenne, confirmant un tarif de 15% sur les exportations européennes vers les États-Unis, a initialement rassuré l'opinion américaine et permis un nouveau record boursier, mais a été très mal accueilli en Europe, où il est perçu comme déséquilibré et inflationniste. En parallèle, les anticipations vis-à-vis de la politique monétaire de la Fed ont connu un tournant décisif à la fin du mois : les chiffres de l'emploi de juillet sortis le premier août ont déçu, avec des données fortement révisées à la baisse sur les deux mois précédents, et la révocation par le président Trump de la patronne du Bureau of Labor Statistics, suivie de la démission d'un gouverneur de la Fed, les marchés ont misé sur un premier coup de baisse des taux dès septembre. Le dollar s'est apprécié de presque 3% face à l'euro, tandis que les taux longs se tendaient. En Europe, les marchés ont profité de certaines lueurs d'optimisme : une croissance modérée et des négociations commerciales jugées en amélioration ont soutenu le STOXX 600 (+0.4% en juillet). Plus globalement, l'optimisme des marchés reposait sur une vision d'atterrissage économique doux : les bénéfices des entreprises sont restés solides, la consommation américaine résistante, et l'inflation contenue malgré les tensions tarifaires. Néanmoins, les craintes subsistent - notamment autour d'une détérioration du marché du travail, d'un ralentissement en zone euro, ou d'un surcroît de protectionnisme - ce qui incite à la prudence dans les allocations de portefeuille. Les investisseurs internationaux avaient jusqu'alors favorisé les marchés hors-États-Unis, poussés par un dollar faible et des valorisations plus attractives. Mais fin juillet, cette tendance s'est inversée : les paris anti-dollar se sont effondrés, le billet vert est reparti à la hausse en enregistrant son premier gain mensuel de 2025, au détriment des actions européennes et émergentes. Sur le portefeuille nous avons poursuivi notre vaste mouvement de réallocation géographique vers les actions américaines au détriment notamment des actions de la zone euro qui offrent moins de potentiel sur le court terme. Nous avons aussi renforcé notre diversification sectorielle sur les bancaires de la zone euro et le Nasdaq. Sur les taux nous avons réduit notre sensibilité temporairement pour bénéficier de l'assouplissement qui a eu lieu et nous nous interrogeons sur l'opportunité de remonter notre exposition au dollar qui pourrait connaître une phase d'appréciation à court/moyen terme."

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Août 2025

"Fusion et Déception ! Nous le pensions affaibli, vaincu, empêtré dans une multitude d'affaires qui devait le conduire inéluctablement dans une impasse, mais tel Hercule terrassant les serpents qui menaçaient de le mordre le jour de sa naissance, le taulier de la maison blanche a retourné la situation à son avantage. Il a fait plier l'ensemble de ses « partenaires » économiques en négociant une augmentation généralisée de droits de douane allant même jusqu'à 50% pour l'Inde au profit des US. Puis fort de son succès à l'international, Donald Trump a réuni les plus grands patrons de la tech pour qu'ils lui rendent un vibrant hommage public aussi sincère que spontané. Puis il a révoqué la directrice du Bureau of Labour Statistics l'accusant de publier des statistiques ne reflétant pas (sa) réalité et poussé à la démission l'une des gouverneures de la Réserve Fédérale qui lui était hostile. Un bilan sommes toutes impressionnant pour un été qui se voulait tranquille. La Fed, très attachée à son indépendance, a laissé entendre pendant Jackson Hole qu'elle allait entamer un nouveau cycle de baisse de taux dès le mois de septembre. En Europe, en revanche, le pouvoir politique s'affaiblit, particulièrement en France où le premier ministre a convoqué un vote de confiance pour début septembre qui devrait déboucher sur sa propre destitution. Les marchés actions ont été impactés par l'ensemble de ces pérégrinations et autres attermoissements politiques affichant des performances disparates en fonction des zones ! Les pays « forts » enregistre de belles performances sur le mois d'août, le S&P 500 gagnant plus de 2% en dollars. La bourse des pays plus hésitants en revanche, progressent en trompe l'œil. Sur le marché obligataires, les taux US baissent sous le flot de déclarations accommodantes. En Europe, les obligations d'État françaises ont sous-performé, reflétant les inquiétudes politiques suite à l'annonce du vote de confiance à l'Assemblée. Dans notre portefeuille nous avons procédé à de vastes ajustements. Nous avons réduit notre exposition aux actions tout en maintenant globalement un fort degré d'exposition aux marchés, principalement US. Nous avons opéré des réajustements tactiques prenant nos bénéfices tant sur les bancaires européennes dont les performances sont impressionnantes depuis le début de l'année, que sur le secteur de la technologie américaine qui a bien rebondi depuis le mois d'avril au profit des petites et moyennes capitalisations américaines qui bénéficient tant d'une bonne dynamique de flux que d'un environnement porteur (baisse des taux). Sur les taux nous avons renforcé une position de 5 ans sur les taux américains en anticipation de Jackson Hole. Les prochaines semaines risquent d'être décisives nous ferons varier notre exposition sectorielle pour bénéficier au mieux des opportunités de marché."

Septembre 2025

"Une nouvelle fois, les marchés ont fait fi de l'actualité politique et géopolitique et ont poursuivi leur progression en ce mois de septembre 2025. Ceux-ci se sont focalisés sur deux faits majeurs. Le premier est la nomination de Stephen Miran, président du Conseil des conseillers économiques de Donald Trump, à un poste de gouverneur de la FED ; le second est la décision de la Réserve Fédérale américaine de baisser enfin son taux directeur d'un quart de point afin de soutenir un marché du travail qui semble à la peine en ce moment. Ainsi, les marchés actions affichent des performances solides sur le mois, à l'instar du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50, qui progressent respectivement de 2,6% et 3,4%. Outre-Atlantique, le S&P 500 et le Nasdaq Composite avancent quant à eux de plus de 3,5% et de plus de 5,5% respectivement et les marchés émergents de 7,5%. Sur le front des taux d'intérêt, c'est le calme plat : le taux à dix ans américains ne recule que de 10 points de base, tandis que l'écart entre le dix ans allemand et le dix ans français ne s'élargit que marginalement, en dépit de la démission de François Bayrou. On a assisté à un aplatissement de la courbe des taux au cours du mois. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse de 0,35% face au dollar et de 1% face au yen. Plusieurs éléments sont à mettre en avant pour expliquer la poursuite de la performance des actifs risqués notamment les perspectives de baisses de taux directeurs aux Etats-Unis et l'excellente santé des entreprises américaines avec des résultats supérieurs aux attentes au deuxième trimestre, ce qui a entraîné une vague de révisions haussières des attentes de croissance bénéficiaires en 2025 comme en 2026. Par ailleurs les investissements massifs pour développer l'intelligence artificielle continuent d'avoir un effet multiplicateur sur la croissance et la rentabilité du reste de l'économie. Enfin, la baisse du dollar et la baisse du prix de l'énergie sont aussi des facteurs positifs pour la compétitivité des entreprises internationales. Sur le portefeuille nous avons renforcé l'exposition sur les actions avec une réallocation sur les actions émergentes notamment sur les actions chinoises avec une dominante sur le secteur de l'intelligence artificielle."

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Octobre 2025

"Un marché en apnée : Après un début d'année tonitruant, un deuxième trimestre impressionnant, nous attendions une baisse, ou plutôt « une respiration salubre des marchés » pour clôturer le troisième trimestre de l'année 2025, en vain. Nous avons donc reporté nos attentes de correction sur le mois d'octobre mais la belle dynamique de résultats en Europe et aux US couplée à une concentration toujours importante a littéralement douché nos « espoirs », tirant les marchés actions nettement à la hausse. Le Japon de la nouvelle Premier ministre, Sanae Takaichi, connue pour soutenir une politique budgétaire plus qu'accommodante permet au Nikkei d'enregistrer, avec +16.6% en yen, la plus belle progression mensuelle de son histoire. Dans ce contexte, nos scénarios évoluent à la marge. Notre scénario central anticipe toujours, avec une probabilité d'occurrence de 65% , une hausse mesurée des marchés actions tirés par une « économie résiliente ». Dans ce scénario les Etats-Unis et la Chine trouvent (enfin !!!) un terrain d'entente, la hausse des droits de douane substantielle (délirante ?) est évitée. La Réserve Fédérale poursuit son cycle de baisse et l'ensemble de ses perspectives dissipent l'attentisme des marchés qui montent encore. Le pendant de notre scénario central s'intitule sobrement « Le sentiment se dégrade ». Un sentiment négatif s'installe et le cercle vicieux de la confiance défaillante se met en place. Les actions s'orientent à la baisse qui reste au demeurant fort mesurée. Les taux longs baissent amortissant le choc de cette fin d'année. Dans le portefeuille notre exposition aux actions est restée plutôt stable au cours du mois. Mais cette apparente tranquillité ne doit pas cacher les mouvements de réallocation sectorielle que nous avons opérée à l'intérieur du portefeuille ! En effet, nous avons profité de la belle dynamique passée pour prendre nos bénéfices sur les petites et moyennes capitalisations US et nous réinvestir sur les grands noms de la technologie américaine. Nous avons pris, en partie, des bénéfices sur les bancaires de la Zone Euro, qui demeure, pour nous, la meilleure façon d'investir sur la zone. Et après avoir investi sur le thème de l'intelligence artificielle via les semi-conducteurs (cf métaphore des vendeurs de pioche) , puis au travers des grands noms de la technologie américaine chinoise, nous cherchons aujourd'hui une nouvelle façon d'investir sur le thème notamment via la génération d'électricité. En terme d'exposition géographique nous privilégions toujours les Etats-Unis et les Emergents. Nous gardons toujours à l'esprit ce qu'il s'est passé en décembre 2018, la pire baisse jamais réalisée sur le marché américain et si la situation n'est pas identique, il y a certaines ressemblances troublantes. Nous resterons donc vigilants et réactifs pour cette fin d'année."

Novembre 2025

"Du Libération Day à un nouveau cycle de baisse des taux sans récession en passant par une instabilité politique inédite en France, l'année 2025 a été ponctuée par des « truths » pas si social, des menaces assez directes, des disputes et des réconciliations surprenantes. Mais l'ensemble de ces péripéties n'a pas réussi à entamer l'optimisme, presque béat, de marchés actions boostés à l'intelligence (pas si) artificielle. Notre fonds bien investi tout au long de l'année, a bénéficié de la vigueur des actions. Nous restons exposés sur les actions pour terminer l'année sur une note positive. Nous privilégions à nouveau dans notre allocation géographique un investissement sur les Etats-Unis et les pays émergents. Pour l'année 2026 nous anticipons deux scénarios : Soit la poursuite d'un "goldilocks" avec une croissance modérée soutenue par l'intelligence artificielle , quelques impulsions budgétaires aux Etats-Unis comme en Europe , et une politique monétaire toujours accommodante. Dans ce scénario les marchés actions devraient progresser, notamment les émergents. De l'autre côté les risques viendraient de l'intelligence artificielle de son cycle d'investissement et de sa capacité à trouver des sources d'énergie. La forte concentration des titres pourraient tirer les marchés nettement à la baisse."

Décembre 2025

"Le mois de décembre 2025 a été marqué par la troisième baisse de taux directeurs de la Fed de l'année, qui s'établissent désormais à 3,50%/3,75%. La banque centrale américaine a, par ailleurs, repris un programme d'expansion de bilan suite aux tensions sur les taux monétaires. La BCE a, elle, poursuivi sa politique attentiste en laissant son taux de dépôt inchangé à 2% tandis que la Banque du Japon a relevé son principal taux directeur à 0,75% en laissant la porte ouverte à d'autres hausses en 2026. Le dollar s'est légèrement déprécié face à l'euro sur le mois, la parité EUR/USD passant de 1,16 à 1,17. Le yen est resté relativement stable face au dollar. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques importants ont fait leur retour après le FOMC du 10 décembre. En effet, leur publication avait été retardée à cause du très long shutdown d'octobre/novembre. Le BLS a ainsi publié en même temps les rapports sur le marché du travail et sur les prix à la consommation pour les mois d'octobre et de novembre. On retiendra que le taux de chômage est remonté à 4,6% en novembre et que l'inflation sous-jacente (« core CPI ») est retombée à 2,6%. Même si certains choix méthodologiques sont contestés, les chiffres peuvent donner des arguments aux colombes du FOMC. En Chine, les chiffres d'activité

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

ont continué à décevoir. En zone euro, la croissance du 3ème trimestre a été revue à la hausse tout comme la croissance de l'emploi grâce à un impact moins marqué de la guerre commerciale et une reprise de la demande domestique. L'inflation est quant à elle restée stable. Le S&P 500 a fini le mois de décembre à l'équilibre (0,03% sur le mois) alors que le MSCI EMU a progressé de 2,4%. Le MSCI Emerging réalise également un bon mois à +3%. L'or a progressé d'environ 2% sur le mois, en dépassant ponctuellement ses plus hauts historiques au-dessus de 4500 \$ l'once. En revanche, le pétrole a baissé une nouvelle fois, le Brent convergeant vers 60\$ le baril. Les taux 10 ans américains et allemands ont grimpé d'une quinzaine de points de base (bps). La courbe des taux s'est pentifiée de part et d'autre de l'Atlantique. Au Japon, les taux longs ont continué sur leur forte tendance haussière des derniers mois. En Europe, les spreads de crédit se sont contractés sur le mois. Dans ce contexte, le portefeuille est resté globalement inchangé sur le mois. Dans cet environnement, la visibilité reste partielle et les primes de risque apparaissent davantage guidées par la combinaison de politique économique, trajectoire des taux et de la dynamique du dollar que par un cycle macroéconomique linéaire. Après une année marquée par un élargissement géographique des performances et un soutien plus tangible des politiques budgétaires et monétaires en seconde partie d'année, les marchés semblent intégrer la poursuite d'une normalisation graduelle des banques centrales, sans réaccélération inflationniste immédiate, tout en restant sensibles à deux sources d'incertitude : d'une part, la soutenabilité des finances publiques et la pentification des courbes dans les grandes zones ; d'autre part, la persistance de frictions commerciales susceptibles d'affecter la confiance et l'investissement. Sur les actions, la perspective demeure globalement constructive mais plus asymétrique, dans la mesure où une partie du scénario de désinflation et d'assouplissement monétaire est déjà reflétée dans les valorisations, en particulier aux États-Unis ; dans ce contexte, la dispersion devrait rester élevée, avec une dépendance accrue aux révisions de bénéfices, à la sensibilité aux taux longs et au degré de concentration des indices. En relatif, l'Europe pourrait continuer de bénéficier d'un point d'entrée de valorisation plus raisonnable, même si la visibilité reste conditionnée aux enjeux politiques et budgétaires domestiques. Aux États-Unis, la thématique Intelligence Artificielle devrait continuer de structurer les performances, mais avec une sélectivité accrue au sein des grandes capitalisations, dans un régime où les segments à forte « duration » demeurent plus sensibles aux surprises de taux. Les marchés émergents restent étroitement liés à la dynamique du dollar et aux conditions financières globales, un dollar plus faible constituant un soutien, tandis que la Chine demeure un point de surveillance au regard d'indicateurs d'activité encore décevants ; au Japon, l'évolution des rendements domestiques et la trajectoire de la Banque du Japon devraient continuer de peser sur le profil de risque, malgré un narratif de reflation plus favorable. Dans ce cadre, le positionnement macro-financier privilégie généralement une approche équilibrée : une duration gérée de manière opportuniste, en tenant compte du risque de pente et de volatilité des taux ; une exposition crédit davantage orientée vers la qualité et le portage, dans un contexte de spreads comprimés et de taux de défaut en légère remontée ; une diversification via les aurifères ayant confirmé leurs rôles de couverture dans un régime de diversification des réserves et de flux soutenus ; et une lecture plus prudente de l'énergie, où la contribution dépend davantage des fondamentaux d'offre/demande que d'un simple effet « reflation ». Sur les devises, la baisse du dollar observée en 2025 a constitué un moteur significatif des performances non couvertes ; à ce stade, le marché semble anticiper une poursuite modérée de ce mouvement, ce qui plaide pour une gestion active du couple couverture/portage."

Sur la période sous revue du portefeuille PLACEMENTS RATIONNELS R, la performance est de 5,09%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR CROISSANCE DYNAMIQUE PART I FCP	1 686 800,74	1 940 354,88

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux au 31 décembre 2025

Jean-François Griveaud

Société	Fonction	Représenté
PLACEMENTS RATIONNELS \\"R\\"	Administrateur	
Amundi Planet	Administrateur Indépendant	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Arnaud Faller

Société	Fonction	Représenté
PLACEMENTS RATIONNELS \\"SP\\"	Président du Conseil d'Administration	
CPR ASSET MANAGEMENT	Directeur Général Délégué	
CPR ASSET MANAGEMENT	Dirigeant Effectif	
PLACEMENTS RATIONNELS \\"R\\"	Président du Conseil d'Administration	
CPR INVEST	Administrateur	
AGIPI CLIMAT (Ex : AGIPI CONVICTIONS)	Directeur Général	
AFG - Association Française de la gestion financière	Représentant permanent	CPR ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Cyrille Geneslay

Société	Fonction	Représenté
PLACEMENTS RATIONNELS \\"R\\\" *	Directeur Général	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Vafa Ahmadi

Société	Fonction	Représenté
PLACEMENTS RATIONNELS \\"R\\\" *	Administrateur	CPR ASSET MANAGEMENT
PLACEMENTS RATIONNELS \\"SP\\\" *	Administrateur	
PLACEMENTS RATIONNELS \\"SP\\\" *	Directeur Général	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Michel NEIMAN

Société	Fonction	Représenté
PLACEMENTS RATIONNELS \\"R\\"	Administrateur	
SCI MANIJU	Gérant	
SAINT JACQUES PARTICIPATIONS SASU	Président du Conseil d'Administration	
FINANCIERE PRIM' SASU	Président du Conseil d'Administration	
DEROM SASU	Président du Conseil d'Administration	S.A.P.I
PLACEMENTS RATIONNELS \\"SP\\"	Administrateur	S.A.P.I
S.A.P.I - Société Anonyme de Participation et Immobilière SASU	Président du Conseil d'Administration	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Nadine Lamotte

Société	Fonction	Représenté
CPR INVEST	Président du Conseil d'Administration	
PLACEMENTS RATIONNELS \\"SP\\"	Administrateur	
PLACEMENTS RATIONNELS \\"R\\"	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Nicolas Neiman

Société	Fonction	Représenté
PLACEMENTS RATIONNELS \\"R\\"	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Conventions réglementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président

Monsieur Arnaud Fallier

Directeur Général

Monsieur Cyrille Geneslay*

Administrateurs

Monsieur Jean-François Griveaud,
Madame Nadine Lamotte,
Monsieur Nicolas Neiman
CPR ASSET MANGEMENT représentée par Monsieur Vafa Ahmadi*,
SAPI représentée par Monsieur Michel Neiman,

Commissaires aux Comptes

Cabinet DELOITTE & Associés
Représenté par Monsieur Jean-Marc Lecat

Démissionnaire au 31.12.2025

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 13 mars 2025

- Administration de la Société :
 - o Fonctions et Mandats exercés par les mandataires sociaux
- Environnement économique et politique de gestion de la SICAV ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Mise en harmonie des statuts de la SICAV selon la promulgation de la loi d'attractivité du 13 juin 2024 et adoption des nouveaux statuts selon la mise en conformité avec la réglementation
 - o Modification corrélative des articles 17 et 25 des statuts de la Société
 - o Adoption des nouveaux statuts dans leur ensemble
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 12 mars 2026

- Administration de la Société :
 - o Démission du Directeur Général
 - o Nomination d'un nouveau Directeur Général
 - o Changement du Représentant Permanent de CPR AM, administrateur
 - o Fonctions et Mandats exercés par les mandataires sociaux
- Environnement économique et politique de gestion de la SICAV ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître CPR Croissance Dynamique et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment CPR Croissance Dynamique.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,195% TTC, dont 0,051% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,144% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information,

3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée

Niveau de levier indicatif : 39,22%.

- Effet de Levier :

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 138,50%.

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 137,61%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

² Sources CPR AM Décembre 2025

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

- Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Placements Rationnels

Société d'Investissement à Capital Variable

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Placements Rationnels constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

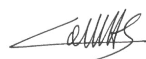
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

PLACEMENTS RATIONNELS

Société d'Investissement à Capital Variable

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
Le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris La Défense, le 16 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane COLLAS".

Stéphane COLLAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Marc LECAT".

Jean-Marc LECAT

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	11 054 368,54	10 717 892,89
OPCVM	11 054 368,54	10 717 892,89
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	57 642,81	38 699,94
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11 112 011,35	10 756 592,83
Créances et comptes d'ajustement actifs	192 056,64	96 726,10
Comptes financiers	46 562,60	24 367,03
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	238 619,24	121 093,13
Total de l'actif I+II	11 350 630,59	10 877 685,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	10 771 216,55	9 630 198,09
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	548 523,84	1 159 643,04
Capitaux propres I	11 319 740,39	10 789 841,13
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	11 319 740,39	10 789 841,13
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	30 377,23	87 369,43
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	30 377,23	87 369,43
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	512,97	475,40
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	512,97	475,40
Total Passifs : I+II+III+IV	11 350 630,59	10 877 685,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	5 032,33	8 507,62
Sous-total produits sur opérations financières	5 032,33	8 507,62
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-774,97	-412,76
Sous-total charges sur opérations financières	-774,97	-412,76
Total revenus financiers nets (A)	4 257,36	8 094,86
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 562,84	-5 265,49
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-5 562,84	-5 265,49
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-1 305,48	2 829,37
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-0,37	-18,47
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-1 305,85	2 810,90
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	557 097,02	-224 247,84
Frais de transactions externes et frais de cession	-464,23	177,79
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	556 632,79	-224 070,05
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 190,74	1 089,99
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	555 442,05	-222 980,06

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 930,95	1 375 932,80
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-5 468,23	9 684,39
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-7 399,18	1 385 617,19
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 786,82	-5 804,99
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-5 612,36	1 379 812,20
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	548 523,84	1 159 643,04

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

La SICAV Placements Rationnels « R » est une SICAV nourricière de la part I du FCP CPR Croissance Dynamique.

L'objectif de gestion de la SICAV nourricière consiste à obtenir la meilleure performance possible grâce à une gestion très flexible, menée sans référence à un indicateur de référence et sous contrainte de volatilité prévisionnelle maximale de 15%.

La performance de la SICAV nourricière pourra se différencier de celle de son FCP maître en raison de ses propres frais de gestion et du fait d'interventions sur les marchés financiers à terme, à travers des instruments dérivés utilisés en couverture.

Rappel de l'objectif de gestion du FCP maître :

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le long terme – 5 ans minimum – une performance supérieure à l'indice de référence : 20% JP Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) Hedgé (couvert en euro) et 80% MSCI World libellé en euro (dividendes nets réinvestis)

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	10 537 182,77	9 235 176,71	9 691 148,70	10 789 841,13	11 319 740,39
Nombre de titres	1 844	1 787	1 749	1 738	1 735
Valeur liquidative unitaire	5 714,30	5 167,97	5 540,96	6 208,19	6 524,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	25,89	298,73	86,34	-128,29	320,13
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,25	-1,23	3,10	1,61	-0,75

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion indirects recouvrent les commissions et frais de gestion indirects supportés par la SICAV (ces frais sont présents lorsque la SICAV investit plus de 20% de son actif net en parts et/ou actions d'OPC).

A ces frais de gestion, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que la SICAV a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à la SICAV ;
- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Ces frais couvrent les coûts opérationnels liés au traitement de ces opérations, engagés par la société de gestion et par l'agent de prêt de titres, Amundi Intermédiation, auquel la société de gestion a recours.

Le total des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations.

La société de gestion ne perçoit aucune rémunération pour les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

N°	Frais facturés à la SICAV(1) (2) (3)	Assiette	Taux maximum annuel / barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,05% TTC
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	N/A

- (1) Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de la SICAV où à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.
- (2) Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF peuvent s'ajouter aux frais facturés à la SICAV et affichés ci-dessus.
- (3) Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

Les frais de gestion (part fixe) et la commission de surperformance sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où une commission de surperformance existe sur la SICAV (cf. tableau ci-dessus) : La commission de surperformance est prélevée annuellement.

Elle est perçue même si la performance au cours de l'exercice est négative. Lorsque le montant des rachats est supérieur à celui des souscriptions, la quote part de la provision sur commission de surperformance correspondant à ce montant (rachats moins souscriptions) est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas d'une sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Toute rétrocession éventuelle des frais de gestion des OPC sous-jacents est acquise à la SICAV.

Swing pricing

En tant que nourricier de CPR Croissance Dynamique, l'OPC supporte le mécanisme anti-dilution connu sous le nom de « swing pricing » mis en œuvre au niveau de son OPC maître

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de quinze jours après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PLACEMENTS RATIONNELS C	Capitalisation	Capitalisation

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	10 789 841,13	9 691 148,70
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	31 940,54	11 284,44
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-49 969,41	-76 968,52
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 305,48	2 829,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	556 632,79	-224 070,05
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-7 399,18	1 385 617,19
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	11 319 740,39	10 789 841,13

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	5	31 940,54
Actions rachetées durant l'exercice	-8	-49 969,41
Solde net des souscriptions/rachats	-3	-18 028,87
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 735	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
PLACEMENTS RATIONNELS C FR0000297723	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 319 740,39	1 735	6 524,34

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-2 871,79	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	-2 871,79					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	46,56				46,56
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					46,56

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	46,56						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	46,56						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	137,40				
Comptes financiers	32,52	2,71	0,12		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-1 600,11				
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	-1 430,19	2,71	0,12		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés CREDIT AGRICOLE CIB Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces	27,27	

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010965129	CPR CROISSANCE DYNAMIQUE PART I FCP	CPR Asset Management	Fonds / Diversifiés	France	EUR	11 054 368,54
Total						11 054 368,54

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	192 056,64
Total des créances		192 056,64
Dettes		
	Frais de gestion fixe	512,97
Total des dettes		512,97
Total des créances et des dettes		191 543,67

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 562,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			11 054 368,54
	FR0010965129	CPR CROISSANCE DYNAMIQUE PART I FCP	11 054 368,54
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			11 054 368,54

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-1 305,85	2 810,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	-1 305,85	2 810,90
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 305,85	2 810,90

Action PLACEMENTS RATIONNELS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-1 305,85	2 810,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 305,85	2 810,90
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 305,85	2 810,90
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-1 305,85	2 810,90
Total	-1 305,85	2 810,90
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	555 442,05	-222 980,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	555 442,05	-222 980,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	555 442,05	-222 980,06

Action PLACEMENTS RATIONNELS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	555 442,05	-222 980,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	555 442,05	-222 980,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	555 442,05	-222 980,06
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	555 442,05	-222 980,06
Total	555 442,05	-222 980,06
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			11 054 368,54	97,66
OPCVM			11 054 368,54	97,66
Gestion collective			11 054 368,54	97,66
CPR CROISSANCE DYNAMIQUE PART I FCP	EUR	372,216	11 054 368,54	97,66
Total			11 054 368,54	97,66

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V USD EUR 08/01/26	27 265,58		EUR	1 627 379,65	USD	-1 600 114,07
Total	27 265,58			1 627 379,65		-1 600 114,07

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	-14		-8 120,00	-817 740,00
SP 500 MINI 0326	-7	22 257,23		-2 054 046,57
Sous-total 1.		22 257,23	-8 120,00	-2 871 786,57
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		22 257,23	-8 120,00	-2 871 786,57

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 054 368,54
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	27 265,58
Total instruments financiers à terme - actions	14 137,23
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	246 739,24
Autres passifs (-)	-22 770,20
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	11 319 740,39

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action PLACEMENTS RATIONNELS C	EUR	1 735	6 524,34

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

Placements Rationnels "R"

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0000297723 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de PlaceMENTS RATionnels "R", fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant dans Placements Rationnels "R", vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Croissance Dynamique - I fonds de fonds diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit - y compris de catégorie "Speculative Grade" - placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents), majoritairement exposé sur la classe d'actif « Actions » et majoritairement investi en OPC (y compris ETF). Le FCP privilégiera la sélection d'ETF gérés par le groupe Amundi dès lors que la stratégie recherchée est proposée par le groupe Amundi. Conformément à la réglementation en vigueur, une SICAV nourricière détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion et du fait d'intervention sur les marchés financiers à terme, à travers les instruments dérivés utilisés en couverture.

L'objectif de gestion de Placements Rationnels "R" consiste à obtenir la meilleure performance possible grâce à une gestion très flexible, menée sans référence à un indicateur de référence et sous contrainte de volatilité prévisionnelle maximale de 15%. Du fait de l'objectif de gestion de la SICAV nourricière et de la nature du processus d'investissement qui implique de forts changements d'expositions aux classes d'actifs dans le temps, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour la SICAV.

Politique de gestion du fonds Maître

L'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net en OPC. Cette limite pourrait toutefois être temporairement dépassée lors d'opérations simultanées d'investissement et de désinvestissement en raison des délais de règlement et livraison applicables. L'exposition actions sera comprise entre 50% et 100% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en supports obligataires et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise en 0% et 50% de l'actif total du portefeuille.

Le FCP pourra être exposé au risque crédit sur des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB-[Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, et/ou "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, avec une limite maximum de 50% de l'actif net sur la catégorie "Speculative Grade". La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +4].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice.

Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Placements Rationnels "R" intervient sur les marchés à terme pour lui permettre de couvrir totalement ou partiellement les expositions aux différentes classes d'actifs afin de respecter un niveau de risque global, exprimé en volatilité prévisionnelle de 15% maximum en conditions normales de marché. De ce fait, l'exposition actions de la SICAV sera comprise entre 20% et 80% de l'actif net et l'exposition au risque de change de la SICAV sera comprise entre 0% et 100% de l'actif net. Du fait des instruments dérivés utilisés en couverture au sein de la SICAV, les expositions actions et au risque de change de la SICAV pourront être inférieures à celles de son FCP maître.

La SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

La SICAV est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) hebdomadairement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de PlaceMENTS RATionnels "R".

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de PlaceMEnts RATionnels "R". Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:00 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 030	€6 450
	Rendement annuel moyen	-29,7%	-8,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 860	€9 750
	Rendement annuel moyen	-11,4%	-0,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 170	€12 030
	Rendement annuel moyen	1,7%	3,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 970	€13 820
	Rendement annuel moyen	19,7%	6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2015 et le 29/05/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€336	€1 058
Incidence des coûts annuels**	3,4%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,63% avant déduction des coûts et de 3,77% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,38% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	135,14 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,93 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 11:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus PlaceMEnts RATionnels "R" pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
Placements Rationnels "R"

Identifiant d'entité juridique :
969500FN915TXIMWCL89

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **66,61 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **20% JP MORGAN GBI GLOBAL TRADED INDEX HEDGED + 80% MSCI WORLD (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Les indicateurs de durabilité

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,362 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,048 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,218 (D) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,011 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution

de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et

- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les

38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR CROISSANCE DYN-I	Finance	Fonds	France	98,21 %

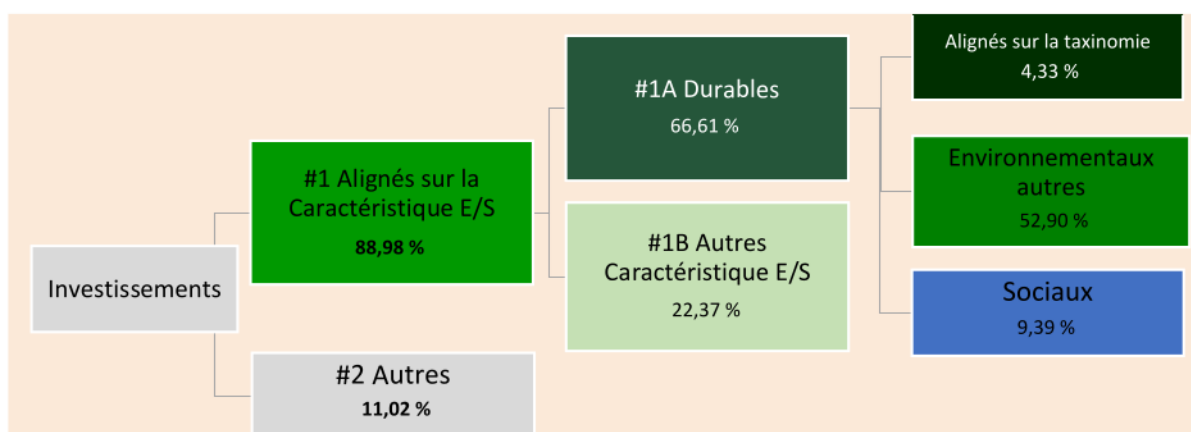


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 66,61 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finance	Fonds	98,21 %
Autres	Autres	0,00 %
Forex	Forex	-0,06 %
Liquidités	Liquidités	1,85 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,33 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus

provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

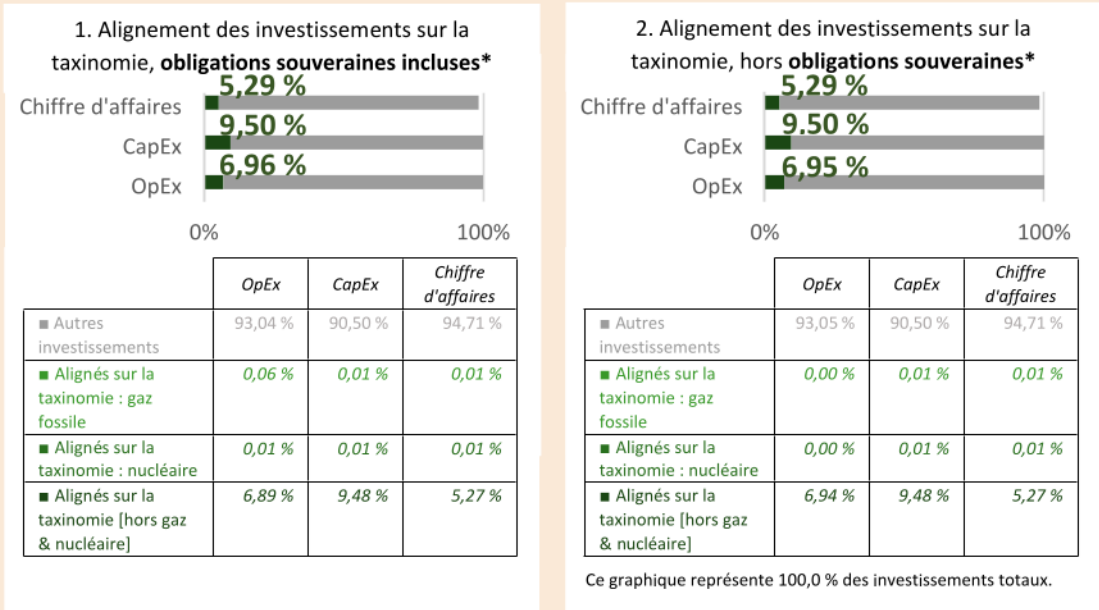
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,14 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 3,31 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 1,17 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **52,90 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **9,39 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

PLACEMENTS RATIONNELS R (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Rapport annuel de l'OPC Maître

@@@RA-MTR_FR

PLACEMENTS RATIONNELS R

Société d'Investissement à Capital variable

SIREN : 511 324 279 RCS PARIS

Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris Cedex 15

cpram.com

 [cpr-asset-management](#)

 [@cpr_am](#)

CPR Asset Management, société de gestion de portefeuilles, agréée AMF
sous le n°GP 01-056 en date du 21 décembre 2001
(Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse, 75082 Paris),
SA au capital de 53 445 705 euros 399 392 141 RCS Paris - 91-93, boulevard Pasteur
CS 61 595 – 75730 Paris – Cedex 15 Tel : 01 53 15 70 00

CPRam